

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 01 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, William SOYER, Dona BASTIN, Jean-Claude MORLAIS.

Secrétaire de séance : William SOYER

1. Réfection de l'église

Le dossier de demande de subventions est toujours en attente aux ABF à Tarbes. Notre précédente délibération d'acceptation de réalisation des travaux étant trop ancienne, nous avons donc revoté « pour » à l'unanimité pour reprogrammation en 2022. Le devis est de 16 536 € HT. Nous profiterons de l'installation de grues ou élévateurs pour vérifier la toiture, mais également pour la réalisation des travaux de mise en conformité du paratonnerre ; un devis suivra prochainement.

Vote à l'unanimité

2. FAR (Fond d'Aménagement Rural)

Une demande de subvention va être déposée auprès du Département, dans le cadre du F.A.R. 2022 pour la réalisation de travaux de voirie.

Nous pouvons être subventionnés à hauteur de 50% du montant HT des travaux ; le montant des travaux étant plafonné à 40 000 € HT pour les communes de 300 à 1000 habitants.

Plusieurs rues sont concernées :

Rue des Masseys, chemin du Meunier, chemin de l'Arriou Tort, chemin de Bonrepos

Des travaux de curage des fossés seront également effectués au cours de l'année.

Devis estimatif de la SAS DASTUGUE pour un montant de 42 141,75 € HT.

Vote à l'unanimité

3. « Dotation de solidarité due aux intempéries »

Fortement endommagé par les dernières grosses pluies, le chemin de Saint Sernin est très abîmé et nécessite des travaux de réfection de la voirie, au plus vite. Une demande de dotation de solidarité pour ces travaux est en cours auprès de l'Etat.

Devis estimatif de la SAS DASTUGUE pour un montant de 7 070 € HT.

Vote à l'unanimité

4. Vente appartements de l'ancienne gendarmerie

Nous avons reçu la proposition d'achat de la SCI d'Etigny représentée par Monsieur Gwenaël FAULON pour l'acquisition des appartements, du terrain et du parking pour un montant de 150 000 €.

Vote à l'unanimité

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A - Heures complémentaires d'un agent (Ecole)

En raison de l'arrêt maladie d'un agent de l'école pour plusieurs semaines, une réorganisation des temps de travail est mise en place. Un agent palliera une partie de ces heures. Les heures restantes, soit 4 heures/semaine de 7h30 à 8h30, seront effectuées par un autre agent, qui verra ces 4 heures hebdomadaires payées en heures complémentaires jusqu'à la fin du congé-maladie.

B- Aide relayée par l'AMF (Association des Maires de France) pour l'achat de capteurs de CO2 pour les classes de l'école, faisant suite à la demande de l'académie. Tous les tarifs sont pratiqués (de 480 à 1700 € pour 5 appareils !) Nous avons validé une offre très correcte de capteurs répondant au cahier des charges, pour un coût total de 480€. Une aide financière du Ministère de l'Education Nationale est mise en place.

C - Zéro artificialisation nette (loi « climat et résilience »)

Un projet de loi prévoit que nous diminuions de 50% notre zone d'urbanisation dans les 10 prochaines années. Ce projet est inégal entre les zones rurales et urbaines, nous contraignant à terme de ne pas pouvoir élargir notre capacité d'accueil pour de nouveaux habitants ou entreprises. Le Département demande aux maires de prendre position pour que la loi soit retoquée.

D – C.C.A.S.

En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus mais il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière

Le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2021
- D'exercer directement cette compétence
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.

E – Subventions aux associations

L'ADMR n'a pas bénéficié en 2021 de la subvention demandée. Il a été décidé que cette subvention (200 €) sera versée à cette association en 2022, après le vote du budget.

Pour information, les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2021 sont :

ASSOCIATIONS	Subventions 2021
APE (Association Parents d'Elèves)	200,00 €
Club Les Ormeaux	200,00 €
Ecole de Musique de Galan	1 200,00 €
Foyer Rural de Galan	4 000,00 €
Galan Gym Loisirs	200,00 €
Galan Vélo Moto	300,00 €
GA-LANgues	200,00 €
Les Chœurs Galan	200,00 €
Tennis Club Galanais	400,00 €
Union Sportive des Coteaux (USC)	1 200,00 €
TOTAL	8 100,00 €

L'étude des demandes de subventions 2022 sera faite à l'issue des élections complémentaires

F. Commissions municipales

La réorganisation des différentes commissions municipales sera faite à l'issue du second tour des élections complémentaires.

G. Étude changement de photocopieurs

Nous disposons de 3 appareils (école, accueil mairie, secrétariat mairie).

Ceux de l'école et de l'accueil de la mairie ne sont plus performants et en « fin de vie », et le coût des photocopies est très élevé. ; nous avons demandé des devis à notre fournisseur actuel et à un autre.

La proposition de notre fournisseur est de loin la plus intéressante, nous validons donc son offre.

H. SMECTOM

Mise en place depuis le 01/01/2022, d'une « redevance incitative » qui concerne les containers de la collectivité (cimetière, école, aire de repos, salle des fêtes, stade, services techniques).

Une étude sur 4 mois (du 01/09/2021 au 31/12/2021) fait apparaître une facture à blanc de 1653 €, uniquement basée sur le nombre de levées de bacs. Il a donc été décidé de rendre nos bacs inaccessibles aux citoyens qui se permettent de jeter leurs poubelles dans les bacs de la commune, alors qu'ils possèdent leurs propres bacs. En 2022, une réduction de facture de 50% sera appliquée, et la tarification normale débutera en 2023. Cela laisse un peu de temps pour prendre de nouvelles habitudes de tri.

I. Convention prêt de salle pour obsèques

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas facturer la location des salles, lorsqu'il s'agit de réunir une famille à l'occasion d'obsèques.

J. Station d'épuration (STEP)

Suite aux modifications des lois concernant le traitement de nos boues, nous sommes contraints de suivre une nouvelle procédure plus coûteuse.

Année 2019			Année 2021		
Tonne / volume boues brutes	Coût	Traitement	Tonne / volume boues brutes	Coût	Traitement
100 m3	2750 €	Épandage agricole	60 m3	1900.48€	Analyses
	0		60 m3	1500.00 €	Transport
	0		60 m3	2400 €	Traitement à la STEP de Lannemezan
TOTAL	2750 € HT		TOTAL	5800 € HT	

Pour l'année 2021, nous pouvons prétendre à une aide de la part d'Adour-Garonne. Il faut imaginer des travaux à la STEP, qui nous permettrait de traiter, réduire et valoriser nous-mêmes nos boues. Ces travaux peuvent être subventionnés à 80%.

TOUR DE TABLE

- Demande d'aménagement du chemin de la Barsogue afin de pouvoir accéder au Batan, car l'impasse actuelle est trop étroite et ne permet pas l'accès à de gros engins).

Monsieur LAPEYRE Laurent, propriétaire des terrains, se propose de faire don d'une bande de terre pour l'aménagement de cette voie. La question va être étudiée, mais il est répondu à M. LAPEYRE que la commune ne fait pas de tels travaux pour un particulier.

- Il est proposé de faire un cadeau à Mme Michelle Sabathier, qui a cessé son activité sur le marché du dimanche, après avoir animé ce marché pendant des années.
- Franchissement de la Baïse.
A la demande de Mme SABATHIER Bernadette et du comité de propriétaires qu'elle a rassemblé, une réunion a eu lieu le 28/01 afin de faire le point sur ce problème datant de 1995.
Martine LABAT a présenté la chronologie des soucis sur les deux ponts, de 1995 à 2021. Cette chronologie fait apparaître que, malgré la connaissance de problèmes sur les ouvrages, rien n'a été entrepris depuis 27 ans. Martine LABAT a informé ce collectif que les deux ponts sont inscrits au « programme national pont » depuis janvier 2021, et que nous attendons le passage d'un bureau d'études.
- Projet d'installer des tables de pique-nique supplémentaires sur la commune. Un fabricant local propose des tables en pin des Pyrénées pour un coût d'environ 160 €/table.

FIN DE SEANCE A 23H00.

Le Maire, Martine LABAT

